

Deux cabinets sur le contentieux Wansquare/CIAM

Par LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES



Cabinet BONNEFOUS

PARIS • LUXEMBOURG • BRUXELLES

LE SPÉCIALISTE DES TRADUCTIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES



En novembre 2020, à la suite de la publication de deux articles portant sur les performances du fonds activiste CIAM, le media dédié à l'information économique et financière Wansquare a été assigné devant le tribunal de commerce de Paris.

CIAM reprochait à Wansquare le dénigrement de ses produits et services et lui réclamait 5 millions d'euros à titre de dommages-intérêts.

C'est la première fois qu'un organe de presse s'est fait poursuivre par un fonds d'investissement pour ce type de grief.

CIAM a été déboutée de ses demandes par un jugement du mois de septembre 2021.

Mais l'affaire n'est pas terminée car **CIAM** vient d'interjeter appel.

Galembert Avocats conseille **Wansquare** avec **Noémie de Galembert**, associée, **Pierre-Alain Marquet** et **Pauline Lethenet**, collaborateurs.

Bauer Bigot & Associés représente **CIAM** avec **Christophe Bigot** et **Emilie Sudre**, associés.